

L'esclave qui a remis à Zaïre le billet de Nérestan n'a vu dans Zaïre que des larmes; il ignore la cause qui les fait couler :

Elle a pâli, tremblé, ses yeux versaient des larmes. (Acte V, sc. 6.)

Mais lorsque Orosmane croit son malheur certain, lorsqu'il se croit trahi par celle qu'il adore, lorsque son cœur est en proie aux passions les plus tumultueuses, ce n'est plus de larmes qu'il s'agit :

Voilà les premiers pleurs qui coulent de mes yeux. (Acte V, sc. 8.)

Ces pleurs

Du sang qui va couler sont les avant-coureurs. (Même acte, même scène.)

On peut remarquer les mêmes différences dans les exemples suivants :

..... Vos yeux, de larmes moins trempés,  
A pleurer vos malheurs étaient moins occupés.

(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

De mes larmes au ciel j'offrais le sacrifice.

(Le même, *Esther*, acte I, sc. 1.)

Triste, levant au ciel des yeux mouillés de larmes. (Britannicus, acte II, sc. 2.)

Vos généreuses mains s'empresment d'effacer

Les larmes que le ciel me condamne à verser.

(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 2.)

« A ces mots on lui vit répandre un torrent de larmes. » (Montesquieu, *Lettres persanes*.) — « Il s'arrêta un moment, et ses larmes coulèrent plus que jamais. » (Le même.)

Exemples de l'emploi du mot pleurs :

..... Quels malheurs dans ce billet tracés  
Vous arrachent, seigneur, les pleurs que vous versez ?

Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

Cette image cruelle

Sera pour moi de pleurs une source éternelle.

(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)

J'en verse encor des pleurs de douleur et de rage.

(Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 3.)

La différence entre pleurs et larmes est bien marquée dans ce vers de Voltaire, où Tancred dit à Argire :

..... Pardonnez... dans l'état où vous êtes,  
Si je mêle à vos pleurs mes larmes indiscrètes. (Acte III, sc. 4.)

Il est vrai qu'il y a dans de bons auteurs, et particulièrement dans les poètes, des exemples contraires à la distinction qui vient d'être établie; mais on peut croire que c'est souvent la gêne de la mesure ou le besoin de la rime qui a fait confondre ces deux expressions; d'ailleurs il suffit que cette distinction se trouve justifiée par le plus grand nombre d'exemples, pour que l'on soit autorisé à la regarder comme bien fondée.

L'Académie ne dit point des pleurs de joie, et nous ne croyons pas que l'exemple de Voltaire puisse autoriser à le dire.

Le peuple impatient verse des pleurs de joie. (Mérope, acte V, sc. 3.)

Le héros à ces mots verse des pleurs de joie. (La Henriade, chant VI.)

Le mot pleurs nous semble consacré aux douleurs profondes, au désespoir, à la fureur, à la rage. Bossuet a employé cette expression dans toute l'étendue de sa signification, lorsqu'il a dit en parlant de l'enfer : « C'est là que règne « un pleur éternel. » Pleurs, il est vrai, n'a point de singulier; mais qui oserait condamner cette énergique expression ?

— L'Académie, en 1835, admet le mot au singulier dans le style élevé, et elle donne pour exemple la phrase de Bossuet. Nous ferons observer que dans ce cas le mot change d'acception, et certes on ne pourrait le remplacer par une larme. C'est que pleur alors signifie l'action de pleurer, ou l'état de ceux qui pleurent; il répond au *ploratus* des Latins. A. L.

## PLIER, PLOYER.

Plier ne suppose pas de résistance à vaincre; ployer, au contraire, suppose des efforts de la part de celui qui fait l'action: ainsi plier se dit des choses qui se plient facilement et qui gardent leur pli; tandis que ployer s'emploie en parlant des corps raides qui fléchissent avec peine sous l'effort, et qui tendent à revenir dans leur premier état. Conséquemment on plie de la mousseline, et l'on ploie une branche d'arbre.

Au figuré, cependant, les écrivains emploient plier avec la signification que nous venons d'assigner à ployer. En effet, l'usage permet de dire plier son esprit, plier son humeur, plier sous l'autorité, plier sous les ordres.

Tu dois à ton état plier ton caractère. (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 4.)

..... La loi pia mes premiers ans

A la religion des heureux musulmans. (Le même, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)

Ces exemples prouvent, quoi qu'en aient dit Th. Corneille, Féraud et même l'Académie, que plier peut fort bien s'employer dans la poésie et dans le haut style. Quant à ployer, il ne se présente à cet égard aucun doute. Bossuet a dit: « Que tout ploie et que tout soit souple quand Dieu com-  
« mande. »

Racine :

C'est lui qui, devant moi, refusant de ployer. (Esther, acte II, sc. 1.)

Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,

Sous qui le grand Pompée a lui-même ployé. (Corneille.)

Déjà Dôle et Salins sous le joug ont ployé. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

— La distinction établie, au propre, sur le sens de ces deux verbes, nous paraît assez juste; mais l'Académie, suivant en cela l'usage, les confond complètement. Ainsi elle dit: « Pliez votre serviette; ployez votre serviette. » « Plier des branches d'arbre. Ployer le genou en marchant, etc. » Il semble par conséquent que ces deux mots soient confondus; cependant l'Académie ajoute: « Ployer s'emploie comme actif, comme neutre, et avec le pronom personnel, dans presque toutes les acceptions du verbe plier, mais seulement en poésie et dans le style élevé. Dans le langage ordinaire on se sert

« de plier. » Nous nous rangeons volontiers à cette décision; mais alors il ne faudra pas dire, avec l'Académie, *ployez votre serviette*, car ces mots ne seront jamais du style élevé. A. L.

PLONGER. Les poètes emploient figurément ce mot en plusieurs acceptions dignes de remarque.

Dans un gouffre de maux l'ingrate m'a plongé. (Lebrun, livre III, Ode 12.)

Qui vous a pu plonger dans cette humeur chagrine? (Boileau, Satire III.)

Pourquoi donc les chagrins où son âme est plongée?

(Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 1.)

J'ai fait, jusqu'au moment qui me plonge au cercueil,

Gémir l'humanité du poids de mon orgueil. (Voltaire, *Alzire*, acte V, sc. 7.)

Dans ces sombres chagrins qui peut donc vous plonger?

(Voltaire, *Marianne*, acte IV, sc. 1.)

Dans le sang innocent ta main va se plonger.

(Racine, *Esther*, acte III, sc. 3.)

... Dans les différends où l'Europe se plonge.

(Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

... Mais sur la foi d'un songe,

Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se plonge?

(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

Mes homicides mains...

Dans le sang innocent brûlent de se plonger. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

PLURIEL, terme de grammaire qui s'emploie pour caractériser un des nombres destinés à marquer la quotité; ainsi : *nombre pluriel* se dit du mot dont on se sert dans les noms, dans les verbes, pour marquer plusieurs personnes ou plusieurs choses.

On en fait usage comme substantif : « Conjuguer le pluriel d'un verbe; » on en fait aussi usage comme adjectif : « Terminaison plurielle, substantif « pluriel. »

Vaugelas, dans sa 442<sup>e</sup> Remarque, s'exprime ainsi sur le mot pluriel :

« Je mets toujours pluriel avec une l, quoique tous les Grammairiens aient toujours écrit plurier avec un r. La raison sur laquelle je me fonde est que venant du latin pluralis, où il y a une l en la dernière syllabe, il faut nécessairement qu'il la retienne en la même syllabe en français : ce qui a trompé nos Grammairiens, c'est sans doute parce qu'on dit singulier avec un r à la fin, et alors ils ont cru qu'il fallait écrire plurier également avec un r, ne songeant pas que singulier vient de singularis, qui a un r à la fin. »

L'Académie, sur cette Remarque, fait observer que l'usage s'est entièrement déclaré pour pluriel, et que c'est ainsi qu'il faut parler et écrire; dans son Dictionnaire elle ne l'orthographie pas autrement, et le P. Buffier, Régnier-Desmarais, Dumarsais, Girard, d'Olivet et tous les Grammairiens modernes font de même.

Ainsi la prononciation de ce mot a dû changer avec son orthographe,

c'est-à-dire que l'on doit faire sonner le l final. Du temps de Molière on le prononçait déjà.

Ton esprit, je l'avoue, est bien matériel;  
Je n'est qu'un singulier, avons est pluriel.

(Les Femmes savantes, acte II, sc. 6.)

— Cependant l'Académie, dans son Dictionnaire, en 1835, dit que quelques uns écrivent plurier, et que la plupart prononcent plurié. Elle semble indiquer par là que cette prononciation est autorisée par l'usage. Mais pour l'orthographe, Vaugelas a donné la raison décisive. A. L.

PLUT A DIEU est une façon de parler dont on se sert pour marquer que l'on souhaite quelque chose, et qui demande alors que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif : « Plût à Dieu que je craignisse. » (Montesquieu.)

... Mes mains ne sont pas criminelles;  
Plût aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles :

(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Plût aux dieux que mon père, hélas ! vécût encore !

(Le même, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

POÈTE, substantif masculin. Écrivain qui compose des ouvrages en vers :

« Pour être poète, ce n'est pas assez de faire des vers, il faut encore inventer et être fertile en fictions. » (L'Académie et Trévoux.) — En parlant d'une femme, on dit qu'elle est poète : « Quelques uns des ouvrages de mademoiselle Bernard, morte en 1712, ont de la légèreté et de la délicatesse; ce poète peut tenir rang parmi les Scudéri et les Deshoulières. » (Le P. Buffier.)

On ne dirait pas avec l'article : la poète Bernard, ni encore moins la poétesse. (Féraud.)

(Le Dictionnaire de l'Académie, éditions de 1762 et de 1798.)

— L'Académie cependant, en 1835, admet le mot poétesse, en déclarant qu'il est peu usité : « Sapho était une poétesse illustre. » Voyez ce qui a déjà été dit à ce sujet, tome I<sup>er</sup>, page 114. A. L.

Remarquez que c'est un accent grave que l'on met sur le premier e de ce mot poète; c'est ainsi que l'écrivent toutes les personnes qui se piquent d'être correctes; c'est ainsi que l'écrivent Féraud, Jacquemart, Gattel, Beauzée (*Encyclopédie méthodique*), MM. Cormont, Boiste, Laveaux, etc.

Cependant l'Académie, dans son Dictionnaire (éditions de 1762 et de 1798), Wailly et Trévoux, mettent un tréma sur l'è.

Mais Domergue (page 157 de sa Grammaire) leur répondra que lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le tréma est inutile et l'accent est de rigueur; et, en effet, au lieu d'écrire : *Briséis, Robinson Crusoe, Israélites*, on écrit : *Briséis, Robinson Crusoe, Israélites*, conséquemment on doit substituer dans les mots poète, poème l'accent grave au tréma.

— L'Académie, en 1835, persiste dans l'emploi du tréma, mais sans indiquer ses motifs. Nous pensons que c'est sans doute pour marquer l'accentua-

tion plus forte de la syllabe, suivie d'un *e* muet final. Et comme dans la prononciation il existe en effet une légère différence, nous écrivons avec l'Académie *poème*, *poète*, et par un *é* tous les autres mots de la même racine, *poésie*, *poëtereau*, *poëtesse*, etc. A. L.

POISON. L'usage de ce mot, au figuré, est très fréquent et très varié. L'Académie dit que ce mot au figuré s'emploie pour signifier des maximes pernicieuses, des écrits et des discours qui corrompent le cœur et l'esprit; ou bien encore, des choses qui troublent la raison, qui nuisent au bonheur de la vie.

« Ce *poison*, préparé par des mains habiles, infecte tous les jours les « mœurs publiques. » (Massillon.) — « Certains philosophes modernes affectent de répandre dans leurs écrits un *poison* d'autant plus séduisant, « qu'ils font continuellement l'éloge de l'humanité, de la raison, de l'équité, « des lois. » (Beauzée.)

Il est d'autres erreurs dont l'aimable *poison*  
D'un charme bien plus doux enivre la raison. (Boileau, Satire IV.)

... Quel funeste *poison*  
L'amour a répandu sur toute sa maison! (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 5.)

D'un regard enchanteur connaît-il le *poison*?  
(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)

#### PORTER ENVIE, ENVIER.

Ces deux expressions signifient désirer avec une sorte de chagrin ce qui appartient à un autre; mais le P. Bouhours (page 452 de ses *Remarques nouvelles*) est d'avis que chacune de ces expressions donne à cette passion des tournures différentes.

*Envier*, dit ce critique, ne se dit que des choses, et *porter envie* ne se dit que des personnes: « Il ne faut point *envier* le bien d'autrui. » — « Le sage « ne *porte envie* à personne. » — « Je ne lui *envie* point sa fortune. » — « Je *porte envie* à mon ami de ce qu'il a le plaisir d'être avec vous. » (L'Académie.)

Voiture, ajoute Bouhours, a exactement observé cette distinction dans une de ses lettres à M. Costar, dans laquelle il s'exprime ainsi: « Moi, qui en « toute occasion me réjouis de vos avantages plus que des miens propres, et « qui ne vous *envie* pas votre esprit, votre science, ni votre réputation, je « vous *porte envie* d'avoir été huit jours à Balzac. »

Toutefois, nous ferons remarquer que La Bruyère, Bossuet (dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, 2<sup>e</sup> partie), Fontenelle, Marmontel (dans *les Incas*), Molière (dans *le Tartuffe*, acte V), Voltaire (dans *Catiline* et dans son *Histoire de Russie*, 2<sup>e</sup> partie, chap. I<sup>er</sup>), La Harpe (dans son *Cours de littérature*, tome I), et enfin l'Académie ont aussi fait usage du verbe *envier* en parlant des personnes; de sorte qu'il nous semble qu'on ne doit pas blâmer trop sévèrement ceux qui l'emploient dans cette signification. Quoi qu'il en soit, l'usage d'aujourd'hui est contraire à cette manière de s'ex-

primer, et les Grammairiens ainsi que le plus grand nombre des écrivains modernes sont d'accord sur ce point.

PORTANT. Quoique le verbe *porter*, employé avec le pronom personnel, en parlant de la santé, ne puisse pas former un adjectif verbal de son participe présent; cependant l'usage a introduit dans notre langue l'adjectif *portant*, *ante*. Mais, dit l'Académie, il ne s'emploie qu'avec les adverbes *bien* et *mal*: « Il est *bien portant*; elle est toujours *mal portante*. » A. L.

POSTHUME. Qui est né après la mort de son père, et par extension, ouvrage qui a paru après la mort de son auteur. D'après cette définition donnée par l'Académie et tous les lexicographes, il semble, comme le remarque Féraud, que *posthume* se rapporte toujours au défunt, non pas dans un sens passif, mais dans un sens actif; que c'est seulement ce qui est émané de lui qui est *posthume*; ainsi les œuvres d'un auteur, imprimées après son décès, sont des *œuvres posthumes*; mais le jugement qu'en portent des personnes vivantes n'est pas un *jugement posthume*.

Cependant d'Alembert a dit que l'adoption de Molière faite par l'Académie était une *adoption posthume*, parce qu'elle avait été faite après sa mort; mais si *adoption*, qui a un sens passif, avait un sens actif, cette expression voudrait dire que l'Académie serait morte, et qu'elle aurait adopté Molière par un codicile.

Fontenelle a dit aussi de Descartes qu'il n'a reçu que des *honneurs posthumes*. Cette phrase a le même vice que celle de d'Alembert, car ceux qui rendaient ces honneurs à Descartes vivaient encore.

Enfin La Motte s'est également trompé dans l'emploi qu'il a fait du mot *posthume*, lorsqu'il a dit que « les réputations sont presque toujours *posthumes*. »

POST-SCRIPTUM, substantif masculin. Ce mot latin se dit de ce qu'on ajoute à un mémoire, à une lettre, après la signature, et s'écrit en abrégé par ces deux lettres P. S.

Voyez sur ce mot, tome I, pages 158 et 159.

POUDRE. L'Académie donne plusieurs exemples où ce mot est employé dans le sens de poussière. « Il y a beaucoup de *poudre* à la campagne; la « *poudre* vole; on ne se voit pas à cause de la *poudre*. » Cependant ce mot, pris dans le sens de poussière, ne se dit guère qu'en vers

Il parle, et dans la *poudre* il les fait tous rentrer.  
(Racine, *Esther*, acte I, sc. 3.)

Le corps né de la *poudre* à la *poudre* est rendu.  
(L. Racine, *la Religion*, chant II.)

Un bruit court que le roi va tout réduire en *poudre*.  
(Boileau, *Épître VI*.)

Le Seigneur dans leurs camps a semé la terreur.  
Il parle, et nous voyons leurs trônes mis en *poudre*.  
(J.-B. Rousseau, *Ode 18, Cantique*, livre I.)

Jérusalem n'est plus, et le temple est en *poudre*.  
(L. Racine, *la Religion*, chant IV.)

— Les orateurs chrétiens font aussi un fréquent usage de ce mot. Un exemple suffira : « Ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, « tout en *poudre* qu'il est. » (Bossuet, *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre.) On peut donc l'employer en prose, et même dans tous les styles.

A. L.

PRÉFÉRER. Doit-on dire *il préfère mourir*, ou *il préfère de mourir*? Féraud est pour le *de*; et il se fonde sur ces deux phrases de Buffon : « On « *préfère d'élever* des aigles mâles pour la chasse, » et « *il préfère de périr* « avec eux plutôt que de les abandonner. »

Mais Laveaux résout autrement cette difficulté. — L'infinif d'un verbe peut être considéré ou comme un verbe, ou simplement comme un nom, abstraction faite de toutes les propriétés qui le rangent dans la classe des verbes. Dans *je préfère mourir*, *mourir* est présenté comme un pur nom, parce qu'il n'est point accompagné d'accessoires qui rappellent sa nature de verbe; c'est comme si l'on disait *je préfère la mort*. Mais quand on dit : « Je « *préfère de mourir avec vous*, » *mourir* n'est pas présenté comme un pur nom, parce que les mots *avec vous*, dont il est accompagné, le ramènent à la nature du verbe. Dans ce dernier cas, il faut employer la préposition *de*; dans le premier cas, il faut la supprimer.

Les deux exemples de Buffon, dit encore Laveaux, ne prouvent rien en faveur de l'opinion de Féraud. Dans le premier : « On *préfère d'élever* des « aigles mâles pour la chasse; » ces mots *des aigles mâles pour la chasse*, qui sont le complément du verbe *élever*, indiquent que cet infinif est pris dans le sens d'un verbe, et non absolument dans le sens d'un nom. Il fallait donc mettre *de*. Dans le second : « Il *préfère de périr avec eux*, » *avec eux* rappelle aussi l'infinif *périr* à la nature du verbe, et empêche qu'on ne puisse le considérer comme un nom; il fallait donc également employer la préposition *de*.

Conséquemment à ces principes, il faudra dire : « Je *préfère mourir* plutôt que de vivre dans l'ignominie; » et « je *préfère de mourir avec vous* plutôt que de vous trahir. » — « Je *préfère périr* plutôt que de m'avouer « coupable, » et « je *préfère de périr* dans les tourments plutôt que de m'avouer coupable. »

En un mot, toutes les fois que l'infinif est présenté comme un nom, il est complément direct du verbe, comme tout autre nom.

PRÉLUDER. L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, n'indique ce verbe que neutre, sans régime et seulement au propre; mais dans l'édition de 1798 (et dans celle de 1835) elle dit qu'on s'en sert figurément dans le sens de faire une chose peu importante, pour en venir à une fort importante : « Il *préluait* aux batailles par des escarmouches. »

Féraud est de cet avis, et il pense que ce serait une faute de lui donner

un régime direct; en effet, les écrivains ne l'emploient qu'avec un régime indirect.

..... Jeune alouette, habitante des airs,  
Tu meurs en *préluant* à tes tendres concerts.  
(Delille, *l'Homme des champs*, chant I.)

Tout brillant de rosée il (le soleil) *préluait* au jour.  
(Le même, traduction du *Paradis perdu*, chant V.)

Par e malins portraits il *préluait* au *Méchant*. (Chaussard, parlant de Gresset.)

PRÉSENT. Ce mot s'emploie élégamment au figuré :

J'aime en lui sa *beauté*, sa *grâce* tant vantée,  
*Présents* dont la nature a voulu l'honorer. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 1.)

Il lui fit de son cœur un *présent* volontaire. (Le même, *Bojazel*, acte II, sc. 3.)

Détestables *flatteurs*, *présent* le plus fur-este  
Que puisse faire aux rois la colère céleste. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Le feu, *présent* céleste, agent conservateur. (Castel.)

... Un roi sage et qui hait l'injustice  
Est le plus beau *présent* des cieux. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 3.)

Ses *présents* (les présents du ciel) sont souvent la peine de nos crimes.)  
(Le même, *Phèdre*, acte V, sc. 3.)

Le courage, la peur, la force, la faiblesse,  
Et l'esprit de vertige et l'auguste sagesse.  
Sont des *présents* de Dieu propice ou courroucé. (Pompignan, livre II, Cant. 2.)

PRÉSENT, DON. L'Académie explique le mot *don* par présent, gratification. Mais si l'on consulte les *Synonymes de Roubaud*, cette définition n'est pas exacte.

L'étymologie du mot *don* éclaircira le sens propre de ces termes et leur différence : *Don, dan, than*, mot commun aux Hébreux, aux Celtes, aux Grecs, aux Latins, etc., exprime l'action de donner gratuitement, ou la chose gratuitement donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, pour acquit à titre onéreux. Le *présent* est ce qu'on présente en main, ce qu'on donne de la main à la main. On fait *présent* d'un écriin de diamant; on fait *don* d'une terre, d'une maison.

On fait *don* de son cœur, et on n'en fait pas *présent*; car on cède l'empire sans livrer la chose.

Les petits *présents*, dit le proverbe, entretiennent l'amitié. Les *dons* immodérés, dit un ancien, font d'insolents ingrats.

Le *don* a pour but particulier l'avantage de celui à qui on le fait; on fait plutôt *présent* de choses agréables; on fait plutôt *don* de choses utiles. Le *présent* est plutôt offert par le désir de plaire.

Aussi direz-vous les *dons* de Cérès et les *présents* de Flore. — Eu égard à l'utilité, vous dites : « O *don* du ciel! prévoyante sagesse. » Eu égard à l'agrément : « *Présent* du ciel! ô divine amitié. » (Roubaud et Laveaux.)

PRESSER. L'Académie indique l'emploi de ce verbe dans le sens de tourmenter, agiter, émouvoir, toucher : « La douleur *presse*; » elle est aiguë et violente.

Je lis dans vos regards la douleur qui vous *presse*.  
(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 5.)

Le soin de son repos est le seul qui vous *presse*. (Le même, acte III, sc. 6.)  
Les indignes frayeurs dont je me sens *presser*.  
Corneille, *Héraclius*, acte V, sc. 2.)

Vous savez que l'amour n'est pas ce qui me *presse*.  
(Le même, *Sertorius*, acte IV, sc. 3.)

**PRIER.** Nous avons dit, au chapitre où il est question du régime des verbes, que *prier*, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance; et cette circonstance est lorsque ce verbe est suivi du mot *dîner*. En effet, on dit, *prier à dîner*, et *prier de dîner*; or, voici la différence qui existe entre ces deux phrases. Pour la sentir, il faut savoir que la préposition *à* indique toujours un but, une tendance à un but. Si j'ai fait préparer un dîner pour quelques personnes, ce dîner est un but pour ceux que je dois y inviter, et *je les prie à dîner*, c'est-à-dire, à un repas que j'ai fait préparer pour eux. Mais si une personne vient me voir au moment où je suis près de me mettre à table avec ceux que j'ai priés *à dîner*, *je la prie de dîner*, parce que ce dîner n'avait pas été préparé pour elle. Il en est de même si je rencontre dans la rue quelqu'un que je n'avais point intention de *prier à dîner*, et pour lequel je n'avais rien fait préparer, *je le prie de dîner*.

« J'ai envoyé chez lui pour le *prier à dîner*. Il est venu me voir à l'heure « du dîner, et je l'ai *prié de dîner*. » La première expression marque un dessein prémédité, la seconde expression est un terme de rencontre et d'occasion. Ainsi *prier de dîner* est une invitation fortuite, et *prier à dîner* est une invitation de cérémonie. (Ménage, 43<sup>e</sup> chap. — Th. Corneille, sur la 398<sup>e</sup> Remarque de Vaugelas. — Beauzée; M. Laveaux, son *Dictionnaire de la langue française*, et plusieurs Grammairiens modernes.)

Au passif, on ne se sert de la préposition *à* avant le verbe *dîner*: *je suis prié à dîner*.

*Inviter* suppose encore plus d'appareil que les deux expressions *prier à dîner* et *prier de dîner*.

— Voyez encore ce que nous avons dit sur le verbe *convier*, tome I<sup>er</sup>, page 609. A. L.

**PRINTANIER, ÈRE.** L'Académie ne donne de cet adjectif que ces deux exemples : *La saison printanière, les fleurs printanières*. En voici d'autres :

Et sur sa bouche pure, où brille la fraîcheur,  
La rose printanière éclate sans rivale. (Baour-Lormian.)

Où, comme aux premiers feux d'un soleil printanier,  
S'exhale des frimas la vapeur matinale. (De Saint-Ange.)

De la frêle alouette à la voix printanière. (Boisjolin, *la Forêt de Windsor*.)

Comme *printemps* se prend figurément pour le mot *jeunesse, printanier*

se dit, dans la langue poétique, pour ce qui appartient, ce qui a rapport à cet âge heureux :

L'état volé paya ses amours *printanières*;  
L'état jusqu'à sa mort paira ses adultères. (Gilbert, *Mon Apologie*.)  
... Son esprit, même au déclin des ans,  
Conserve encor sa fraîcheur *printanière*. (Madame Bourdic.)

**PRISON.** L'Académie présente, de l'emploi de ce mot au figuré, cet exemple : *Le corps est la prison de l'âme*. Les poètes donnent plus d'extension à ce mot :

L'Océan se soulève en ses froides prisons. (Chénedollé.)  
... Lorsque les vents, méditant le ravage,  
Pour forcer leur *prison* réunissent leur rage. (L. Racine.)  
Dans sa verte *prison* la figue recueillie. (Millevoie.)

Lebrun, parlant du cerveau, a dit :

Par quel rapide essor la sublime pensée,  
Des *prisons* du cerveau tout à coup élançée,  
Suit-elle dans leurs cours ces vastes tourbillons?

Et Deguerle, du jeune Sylax métamorphosé en saule :

Une *prison* d'écorce enveloppe son corps.

**PRISONNIER, ÈRE.** L'Académie n'a pas dit que ce mot s'emploie en parlant des choses :

Le bouton vermeil  
Déjà laisse échapper sa *feuille prisonnière*.  
En vain d'une aile *prisonnière*  
Il (le papillon) veut déployer les ressorts ;  
Le doigt jaloux qui le resserre  
Fait échouer tous ses efforts. (De Chazet.)

— L'Académie n'indique pas encore aujourd'hui ce mot comme adjectif, et par conséquent elle ne l'applique point aux choses. C'est que dans ce cas tous les bons écrivains disent *captif*. A. L.

**PRIX.** Les poètes et les orateurs prennent ce mot en bonne ou en mauvaise part, dans le sens de récompense, salaire : « Il a reçu le *prix* de ses « forfaits. »

Je pourrais m'abaisser ; mais je ne puis jamais  
Devenir la complice et le *prix* des forfaits. (Voltaire, *Méropé*, acte I, sc. 3.)

Ce n'est point d'un amas funeste  
De massacres et de débris,  
Qu'une vertu pure et céleste,  
Tire son véritable *prix*. (J.-B. Rousseau.)

Quelques *prix* glorieux qui me soient proposés,  
Quels lauriers me plairont de son sang arrosés ?  
(Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 7.)

Ma foi ni mon amour  
Ne seront pas le *prix* d'un si cruel détour.  
(Le même, *Mithridate*, acte V, sc. 4.)

Et la mort est le *prix* de tout audacieux, etc. (*Esther*, I, 3.)

PROFANER. L'Académie explique ce mot très-succinctement, et n'en donne que des exemples très-ordinaires; en voici d'autres qui pourront mieux faire connaître ses différentes acceptions: « La royauté a été profanée. » (Bossuet.)

Va profaner des dieux la majesté sacrée. (Racine, *Andromaque*, acte IV, sc. 5.)

Qu'à l'instant hors du temple elle soit emmenée,  
Et que la sainteté n'en soit pas profanée. (Le même, acte V, sc. 7.)

On ne m'a jamais vu, surpassant mon pouvoir,  
D'une indiscrete main profaner l'enceinte. (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

Un lit que n'avait point profané l'adultère.  
(Laya, *les Derniers moments de la présidente de Tourvel*.)

Profanant des sultans la demeure sacrée. (Racine, *Bojazet*, acte V, sc. 7.)

.... Ne profanez pas des transports si charmants.  
(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 5.)

Voltaire a encore dit: « Profaner l'enceinte, le tombeau. » — Boileau: « Profaner les autels. » — Et de Saint-Ange: « Profaner des apps. »

#### PROLONGER, PROROGER.

L'abbé Desfontaines a fort bien remarqué que ces deux verbes ne sont pas synonymes. *Prolonger*, c'est rendre de plus longue durée le temps que l'on avait fixé pour faire quelque chose; et *proroger*, c'est éloigner, c'est remettre le terme auquel on devait faire quelque chose: *Prolonger* s'entend donc de l'espace du temps, et *proroger* du terme et non de l'espace. (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

D'après ces définitions, nous pensons que l'on doit dire: « *Prolonger* un délai, et *proroger* le terme. »

En Angleterre, *proroger* le parlement, c'est remettre à un autre jour l'ouverture du parlement, le moment de ses séances. Ce verbe n'a cette signification que dans cette occasion.

PROMENER. Ce verbe, dans le sens de marcher, d'aller, soit à pied, soit à cheval, s'emploie toujours avec le pronom personnel; ainsi on ne doit pas dire: « Allons *promener*, il est allé *promener*; » il faut dire: « Allons *nous promener*, il est allé *se promener*. » (Ménage, 157<sup>e</sup> ch. de ses *Observations*.—Th. Corneille, sur la 16<sup>e</sup> *Remarque de Vaugelas*.—Et l'Académie, page 23 de ses *Observations*.)

Il est vrai que l'on dit: « Je l'enverrai bien *promener*, je l'ai envoyé *promener*; » mais dans ces façons de parler familières, on sous-entend *se*. (Le *Dictionnaire de l'Académie*.)

Si *promener* était pris dans la signification de conduire, faire marcher, soit un homme, soit une bête, alors on l'emploierait activement, et l'on dirait: « Il a bien *promené ces étrangers* par la ville. » — « Il est bien de *promener un cheval* échauffé avant que de le mettre à l'écurie. » (L'Académie.)

Le verbe *promener* s'emploierait également bien comme verbe actif dans ce sens figuré: « *Promener son esprit* sur divers objets. » (L'Académie.)

Je promène mes jours

Du loisir au travail, du repos à l'étude.

(Delille, dithyrambe sur l'Immortalité de l'Âme.)

.... Où promener nos jours et nos misères ?

(Le même, traduction du *Paradis perdu*, livre XI.)

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,

Promena par les bourgs cette heureuse folie. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

C'est dans ces routes fleuries

Où mes volages esprits

Promenaient leurs rêveries... (Rousseau.)

Les verbes *baigner*, *moucher* demandent aussi d'être employés avec le pronom personnel, et ce serait mal s'exprimer que de dire: *Allons baigner*, au lieu de *allons nous baigner*. *Je mouche beaucoup*, au lieu de *je me mouche beaucoup*. En effet, chacun de ces verbes exprimant une action, il faut absolument faire connaître quel en est l'objet.

Cependant, pour dire qu'on a mis une personne dans le bain, on doit dire dans le sens actif: *On l'a baigné*. (Le *Dictionnaire de l'Académie*, à chacun de ces mots.)

— L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, admet cependant le verbe *moucher*, employé absolument dans le même sens que s'il était accompagné du pronom: « Il ne *mouche* presque point. Le tabac fait *moucher*. » L'usage a consacré ces locutions, comme aussi *moucher du sang*. A. L.

Le verbe *coucher*, qui a quelques rapports avec ces verbes, en ce qu'il s'emploie comme verbe réfléchi: « Je vais *me coucher*, il est allé *se coucher*; » et comme verbe actif: « Il faut *coucher cet enfant*, » en diffère en ce qu'il s'emploie aussi comme verbe neutre, dans le sens de loger une ou plusieurs nuits en quelque endroit: « Il a *couché* le premier jour à Fontainebleau. » — « Je vais *coucher* à quatre lieues d'ici. »

— Il faut remarquer cependant que souvent après le verbe *laisser*, et dans certains cas après le verbe *faire*, on omet le pronom personnel du verbe régime. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie*: « On a laissé *aller*, on a laissé *échapper* ce prisonnier. Cette nouvelle l'a fait *évanouir*, etc. » Dans ce cas, il y a ellipse du pronom. L'usage peut seul faire connaître ces exceptions. A. L.

PROMETTRE. Voyez le mot *Espérer*.

PROPRE DE, PROPRE A. *Propre de* s'emploie dans le sens de seul convenable, réservé à: « Le midi est l'exposition *propre de* cet arbuste. » (L'Académie.) Il se dit aussi d'un attribut nécessairement lié à l'essence d'une chose: « Le *propre du* singe est de contrefaire. » (L'Académie.) — « La pudeur est une vertu *propre du* sexe. » (Beauzée.) — « La magnanimité est une vertu *propre des* héros. » (D'Ablancourt.) — « Le *propre des* hommes est de s'instruire beaucoup plus par l'épreuve des maux que par la jouissance des biens. » (Rayna.)

*Propre* à s'emploie dans le sens de qui peut servir à ; qui est d'usage : « L'aimant est *propre* à froter l'aiguille d'une boussole. » (Trévoux.) — « Les gens froids et mélancoliques sont *propres* à l'étude. » (Le Dictionnaire de l'Académie.)

— Dans toutes les phrases citées plus haut, *de* ne nous paraît nullement le régime de l'adjectif *propre* ; il est au contraire le régime du substantif compris dans la phrase. Quand on dit *le propre du singe*, il est bien évident que la préposition est amenée là comme après tous les substantifs dont elle caractérise le régime. Ainsi l'on pourrait dire que l'Académie a eu tort de rattacher la préposition *de* à l'adjectif *propre* dans les phrases suivantes : « Le sable « est le terrain *propre de* cette plante. Le pic et la houe sont la culture « *propre de* ce sol. Le midi est l'exposition *propre de* cet arbuste. » En effet, substituez dans ces phrases un autre adjectif, comme *nécessaire*, *particulier*, *ordinaire*, *naturel*, etc., la préposition *de* pourra toujours exister, quoique cependant elle ne se rattache à aucun de ces adjectifs substitués. N'est-ce point là une preuve que la préposition est inhérente au fond même de la phrase, et qu'elle dépend du substantif ? Ainsi donc nous penchons à croire que l'adjectif *propre* dans ces phrases est employé d'une manière absolue, dans le sens de *particulier*, *seul convenable* ; et qu'alors il n'a pas de régime. Les seules prépositions qu'il admette sont donc *à* et *pour*, comme on va le voir.

*Propre à*, *Propre pour*.

A. L.

Voici ce que pense Roubaud sur ces deux expressions :

*Propre à* désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais peut-être insuffisante, une vocation ou une destination encore imparfaite. *Propre pour* marque des dispositions prochaines, une capacité plutôt qu'une aptitude entière et absolue, une vocation ou une destination immédiate. En deux mots, la première de ces locutions désigne plutôt un pouvoir éloigné, et la seconde un pouvoir prochain.

Ainsi l'homme *propre à* une chose a des talents relatifs à la chose ; l'homme *propre pour* la chose a le talent même de la chose : « Un homme *propre à* « tout, n'est pas également *propre pour* tout. » Un savant en état de donner de bonnes leçons est *propre pour* une chaire ; un jeune homme en état de recevoir ses instructions est *propre aux sciences* : le premier a toutes les qualités et les conditions requises pour instruire actuellement ; le second a les qualités et les conditions nécessaires pour s'instruire ou être instruit avec le temps. On est tout formé à l'égard de la chose *pour laquelle* on est *propre* : il faudra se former à l'égard de la chose *à laquelle* on est *propre*.

Un objet est *propre pour* faire, et *propre à* devenir : un bois est *propre pour* teindre ou donner de la teinture : une étoffe est *propre à* teindre ou à recevoir la teinture. (Roubaud, *Synonymes*.)

PUDEUR. Ce mot est surtout admis dans le style noble : « Les artifices

« déshonorent un visage où la *pudeur* toute seule devrait être peinte. » (Massillon.)

Quelle aimable *pudeur* sur leur visage est peinte !

(Racine, *Esther*, acte I, sc. 2.)

Fille du ciel, noble *pudeur*. (J.-B. Rousseau.)

Tous mes écrits, enfants d'une chaste candeur,

N'ont jamais fait rougir le front de la *pudeur*. (Gilbert, *Mon Apologie*.)

... De la *pudeur* les naissantes alarmes

Ont coloré son front d'un attrait plus touchant. (Thomas.)

Sa timide *pudeur* relève ses appas. (Rousseau.)

PULMONAIRE, PULMONIQUE. Le Gendre écrit *poulmonaire*, *poulmonique*. L'analogie favorise cette orthographe, et encore plus celle de *poumonaire*, *poumonique*, *poumonie*, ces mots étant dérivés du mot français *poumon* ; mais l'étymologie latine *pulmo*, *pulmonarius*, ainsi que l'usage et l'Académie, y sont contraires.

## Q

Q est substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

QUANTES, adjectif qui n'a point de singulier. On l'employait autrefois assez fréquemment dans le langage familier ; aujourd'hui cette expression est rejetée dans le langage populaire. « Je vous accompagnerai chez lui « *toutes et quantes fois* qu'il voudra, » signifie : *Je vous accompagnerai autant de fois qu'il voudra*.

Danet et Trévoux écrivent *toulefois et quantes* sans *s* à *toute*, en faisant de *toutefois* un seul mot. Ce sont deux fautes contre l'usage. (L'Académie, Féraud et Wailly.)

QUART, substantif masculin. C'est la quatrième partie d'un tout. Ce mot, mis par les Grammairiens au rang des noms de nombre distributifs, prend la marque du pluriel : « Cette horloge sonne les *quarts*. » (L'Académie.)

On appelle le *quart d'heure de Rabelais* le moment de payer sa dépense dans une auberge, sa perte au jeu, ou ce qu'on a acheté à crédit. On le dit aussi au figuré : « L'idée de la mort nous annonce un *quart d'heure* qui est « pour tout le monde le *quart d'heure* de Rabelais. » (Le Dictionnaire critique de Féraud.)

QUATRE. On écrit *entre quatre yeux*, pour signifier tête-à-tête, et l'on prononce *quatre-z-yeux*, pour la douceur de la prononciation. C'est ainsi que s'exprime l'Académie au mot *œil* et au mot *quatre*.

Richelet et Trévoux écrivent *quatre yeux*, et ils ne parlent pas de la prononciation.

Beauzée (*Encyclopédie méthodique*, au mot *euphonique*) est d'avis qu'il